



## **RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13<sup>e</sup> Session de la  
Conférence des Parties contractantes,  
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel en Word ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) avant le 21 janvier 2018 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 30 novembre 2016.

## Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

### Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52<sup>e</sup> réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier **2018** au plus tard.
4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

### Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
  - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
  - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
  - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
  - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
  - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
  - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
  - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
    - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
    - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
    - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
  - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
  - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4<sup>e</sup> édition, 2010) ;

- v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

## Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

13. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 comporte cinq sections:

**La Section 1** contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

**La Section 2** se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

**La Section 3** propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de «texte libre» sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

**La Section 4** fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La **Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

## Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

### **Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national**

14. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
15. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
16. Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016.
17. Tous les champs à fond jaune clair  doivent être remplis.  
  
Les champs à fond vert clair  sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.
18. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
19. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
20. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).
21. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

22. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité :</b>	C
<b>Ressources:</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	<i>[Exemple de texte] Faire fonctionner effectivement le comité national pour garantir la bonne gestion et conservation des zones humides en RDC.</i>  avant 2018
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	<i>[Exemple de texte] Organiser des activités de sensibilisation sur la gestion rationnelle des zones humides et la connaissance de la convention de RAMSAR par les communautés à travers les conférences, ateliers, célébration des journées mondiales des zones humides.</i>
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	<i>[Exemple de texte] Implication effective de toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des zones humides et connaissance et mise en application de la convention de RAMSAR.</i>
<b>Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

***Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.***

23. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.
24. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document.** Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13NRF [Pays] [date], par exemple : COP13NRFSpain13January2018.doc.
25. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) avant le 21 janvier 2018. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).
26. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

**Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).**

# Rapport national à la COP13 de Ramsar

## Section 1 : Information institutionnelle

**Note importante** : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante : République Démocratique du Congo RDC

### Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre : Amy Ambatobe Nyongolo  
Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Adresse postale : 15 Avenue des Cliniques ex Papa Ileo Commune de la GOMBE kinshasa RDCongo

Tél./Télec. : +2439971303675

Courriel : [lumonaa@yahoo.fr](mailto:lumonaa@yahoo.fr)

### Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre : Crispin Sedeke Okwul Okam Directeur et Expert au secrétariat Exécutif du Comité National de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CNAEHA).

Adresse postale :

Tél./Télec. : +243 0 999922134. ; +243 0 892129202

Courriel : [crisudila@yahoo.fr](mailto:crisudila@yahoo.fr)

### Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre : Mwamba

Nom de l'organisation : ICCN

Adresse postale :

Tél./Télec. : +243998175106

Courriel : [ivod\\_mwamba@yahoo.fr](mailto:ivod_mwamba@yahoo.fr)

### Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre : Louis Lungu

Nom de l'organisation : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Direction des Ressources en Eau

Adresse postale : Adresse postale : 15 Avenue des Cliniques ex Papa Ileo Commune de la GOMBE kinshasa RDCongo

Tél./Télec. : +243 0 998472531

Courriel :

### Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre : JOSUE ARUNA COORDINATEUR

Nom de l'organisation : Société Civile Environnementale et Agro-Rural du Congo

Adresse postale : 35 AV Kibombo Bukavu Province Du Sud Kivu

Tél./Télé. : +2430828254807, +243 0 994013754 ; +243 0 853736270

Courriel : josuearuna@gmail.com ; aasfbukavu@yahoo.fr

## Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

**Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :**

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) Le suivi des sites RAMSAR à problème comme le Parc National de VIRUNGA
- 2) Organisation de la Journée Mondiale des Zones Humides : sensibilisation et vulgarisation de la convention
- 3) La désignation d'un nouveau site RAMSAR de la Lufira lors de la Cop 23.
- 4) Le renforcement de la coopération régionale dans la gestion des bassins transfrontalier comme ALT (l'Autorité du lac Tanganyika) et ABAKIR (Autorité du lac Kivu et de la Rivière Ruzizi)
- 5) Intégration des programmes de gestion rationnelle des zones humides au niveau local, dans le plan quinquennal du programme provincial de la province du Sud-Kivu sur le programme Eaux, forêts et biodiversité.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Faible implication des Décideurs
- 2) Deficit communicationnel entre décideurs et partenaires impliqués
- 3) Manque des ressources financières pouvant appuyer les ONG impliquées et les chercheurs
- 4) Paiement des contributions nationales très limité et appui institutionnel au comité national
- 5) Le renforcement des capacités des jeunes très limité

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Le renforcement des capacités de la jeunesse dans les universités
- 2) L'inventaire des zones humides nationales dans tout le bassin du Congo
- 3) Le suivi des sites RAMSAR à problème et ceux dans les zones d'exploitation minière
- 4) Renforcement de la coopération régionale dans la gestion transfrontalière des bassins versants
- 5) La sensibilisation et vulgarisation de la convention auprès des exploitants miniers

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

Que le Secrétariat Ramsar rencontre en personne les ministres de l'environnement au niveau national, pour son implication sur le paiement de contribution nationale et son appui au comité national.

Initier et accompagner des programmes de renforcement des capacités aux jeunes et ONG nationales ;

Faciliter la recherche des fonds pour les ONG de la société civile dans leurs travaux de sensibilisation et d'études dans le secteur des zones humides ;

Intensifier des rencontres régionales accompagnant les réseaux et forums des jeunes sur les zones humides ;

Renforcer l'engagement des OIP en matière d'application de la convention.

- E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Que le Secrétariat Ramsar encourage les partenaires d'appui de travailler en partenariat avec les correspondants nationaux en associant la société civile impliquée en leur apportant même dans la mesure du possible un appui institutionnel et le renforcement des capacités

- F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

Il faudra dans la mesure du possible organiser des ateliers avec les groupes d'experts, les partenaires d'appui et la société civile impliquée dans une des provinces où nous trouvons un site RAMSAR afin de confronter les différents des accords internationaux et la convention. Instaurer le dialogue par une communication permanente et rencontres locales entre les points focaux avec les représentants des OIP.

- G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Il faudra dans la mesure du possible organiser des ateliers avec les groupes d'experts, les partenaires d'appui et la société civile impliquée dans une des provinces où nous trouvons un site RAMSAR afin de confronter les instruments juridiques nationaux relatifs à l'eau et l'état de la mise en œuvre de la convention. Une évaluation annuelle serait très capitale en ce sujet au pays.

- H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

Renforcer des réunions de coopération régionales des pays ayant des bassins transfrontaliers et des réunions pays. Renforcer également le plaidoyer auprès des partenaires intéressés dans le secteur afin de financer les initiatives de la société civile impliquée sur la gestion et conservation des zones humides.

- I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

Autorité du Lac Tanganyika, Initiative du Bassin du NIL, CICOS, ABAKIR, Direction des Ressources en Eau, ICCN, Direction de la Conservation, Société Civile Environnementale et Agro Rurale du Congo SOCEARUCO, CNAEHA (Comité National de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement), CPAEA, FAO, UNICEF.

## Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

### But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

**Objectif 1.** Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

RAPPORT À LA COP13		
1.1	Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent		
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	D
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté	B
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	A
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines	A
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière	A
f)	Programmes nationaux pour les forêts	A
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	X
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	A
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	B
j)	Politiques nationales pour le tourisme	B
k)	Politiques nationales pour le développement urbain	D
l)	Politiques nationales pour les infrastructures	B
m)	Politiques nationales pour l'industrie	D
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	D
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	B
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	D
1.1	Information supplémentaire :	

**Objectif 2.** L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Rapports à la COP13		
2.1	La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.	B

2.1 Information supplémentaire :	
2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)	B
2.2 Information supplémentaire :	
2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?	D
2.3 Information supplémentaire :	
La politique nationale sur la gestion des ressources en eau en cours d'élaboration prévoit ce mécanisme	
2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)	A
2.4 Information supplémentaire :	
La nouvelle loi sur l'eau promulguée en Décembre 2015 prévoit des dispositions sur la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides	
2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)	D
2.5 Information supplémentaire :	
La plupart de ce projet sont proposés par les ONG de la société civile qui militent sur la gestion des zones humides en RDC, mais dont le financement ne pas aussi facile à obtenir.	
2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1	X

2.6 Information supplémentaire :  
 Certaines études montrent que même là où les réseaux d'égouts existent, ils touchent à peine 10 % de la population dans la zone desservie. Mais cela reste possible dans certaines grandes villes et surtout dans la capitale de Kinshasa.

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.	X
--	---

2.7 Information supplémentaire:  
 Seuls 10 pour cent de la population ont accès aux services d'assainissement. Etant donné qu'il n'y existe aucune usine opérationnelle de traitement des eaux usées, y compris à Kinshasa et les autres grandes villes, les eaux usées non traitées sont déchargées par les tuyaux d'évacuation dans les fleuves et les lacs. Les déchets des fosses septiques et des latrines à fosse sont en général directement jetés dans l'environnement, y compris dans les canaux et les étendues d'eau. La pratique de défécation extérieure dans les zones périurbaines et rurales est répandue, exposant ainsi les sources d'eau à une contamination potentielle.

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.	F
--	---

2.8 Information supplémentaire:  
 Sur l'ensemble du pays et selon les informations nous fournit l'Unicef 30% de la population est assuré par la couverture en usage des toilettes sèches.

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	B
---	---

2.9 Information supplémentaire:

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.	B
--	---

2.10 Information supplémentaire:  
 La plupart de ces infrastructures ont été abandonnées faute de financement et cela depuis l'époque coloniale.

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.	F
--	---

2.11 Information supplémentaire:

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	Q
--	---

2.12 Information supplémentaire:

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ?  
ODD Cible 6.3.1.

B

2.13 Information supplémentaire:

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ?  
ODD Cible 6.3.1.

D

2.14 Information supplémentaire:

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ?  
ODD Cible 6.3.1.

R

2.15 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

La réutilisation sera gratuite aux communautés locales dans le cadre d'améliorer la qualité du sol aux petits producteurs. Cette approche reste en prévision.

**Objectif 3.** Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

### RAPPORT À LA COP13

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC  
1.10.i

A

3.1 Information supplémentaire :

Depuis 2016 des acteurs du secteur privé ont été sensibilisés et certains appliquent déjà l'approche de la pisciculture en cage dans les étangs piscicoles et dans les lacs.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC  
1.10.ii :

A=Oui; B=Non;  
C=Partiellement;  
D=Prévu; X=Inconnu;  
Y=Non pertinent

a) des Sites Ramsar b) des zones humides en général	a) B b) A
3.2 Information supplémentaire :	

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i	D
3.3 Information supplémentaire :	

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i	D
3.4 Information supplémentaire :	

**Objectif 4.** Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

<b>RAPPORT À LA COP13</b>	
4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	D
4.1 Information supplémentaire :	
Des inventaires spatiales existent donc limités en des sites spécifiques dans certaines provinces mais pas un rapport du niveau national des espèces exotiques	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	B
4.2 Information supplémentaire :	

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?	
	X
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) :	

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	
	B
4.4 Information supplémentaire :	

## But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

**Objectif 5.** Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

RAPPORT À LA COP13	
5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	
	A
5.1 Information supplémentaire :	

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii	
	A
5.2 Information supplémentaire :	

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i	
	E
5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	
	F
5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i	
	X

5.3 – 5.5 Information supplémentaire :

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

A

5.6 Information supplémentaire :

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

X

5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

Parc National de Virunga 5, le parc à Mangrove 3,

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v

X

5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

Parc National de Virunga 5, le parc National à Mangrove 3, le site Tumba-Ngiri-Maindombe 2 et le Bassin de la Lufira 1.

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i

B

5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :

**Objectif 7.** Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

RAPPORT À LA COP13	
7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i	A
7.1 Information supplémentaire [Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] : Le parc National de Virunga où les acteurs de la société civile ont mis en place des mécanismes d’alertes précoces mensuels.	
7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i	B
7.2 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués) :	
7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii	B
7.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises) :	

### But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

**Objectif 8.** Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

RAPPORT À LA COP13	
8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i	B
8.1 Information supplémentaire :	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l’inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?	B
8.2 Information supplémentaire :	

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii	D
8.3 Information supplémentaire :	
8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii	D
8.4 Information supplémentaire :	
8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}	N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré
a) Sites Ramsar b) zones humides en général  Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).  * « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.	a) N b) N
8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :	
Les principaux moteurs du (des) changement(s) sont : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pêcheries pirates,</li> <li>2. Pêches illicites,</li> <li>3. Positions militaires dans le Parc, pour le cas de Virunga</li> <li>4. Braconnage,</li> <li>5. Coupe de bois et carbonisation,</li> <li>6. Occupation de site par l'agriculture,</li> <li>7. Chasse commerciale,</li> <li>8. Elevage, habitation humaine dans le Parc ;</li> <li>9. Exploitation minière (industrielle et artisanale)</li> <li>10. Urbanisation pour certains cas</li> <li>11. Commerce des espèces</li> </ol>	
8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6	A

8.6 Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.  
Non connue

**Objectif 9.** *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.* {1.3.}

### RAPPORT À LA COP13

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i  
(Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)

A

9.1 Information supplémentaire :

La nouvelle loi sur l'eau publiée en Décembre 2015, insiste sur la promotion promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

C

9.2 Information supplémentaire :

C'est en progrès car la nouvelle politique des ressources en eau en cours d'élaboration prévoit ce mécanisme.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

A

9.3 Information supplémentaire :

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

A

9.4 Information supplémentaire :

Actuellement il y a des initiatives locales en cours dans certaines provinces comme au Sud Kivu où l'on vient d'intégrer ces programmes dans le programme provincial eaux, forêts, environnement et biodiversités.

9.5	Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii	A
9.5 Information supplémentaire : C'est le cas du PANA (Programme d'Action Nationale d'Adaptation au changement Climatique), PNFB, (Programme Nationale Environnement, Forêts, eaux et Biodiversité), PPEFB (Programme Provincial Environnement, Forêts, eaux et biodiversités)		

9.6	Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v	C
9.6 Information supplémentaire :		

9.7	Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : a) les interactions agriculture-zones humides b) les changements climatiques c) l'évaluation des services écosystémiques {1.6.1} DRC 1.6.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu  a) D b) D c) D
9.7 Information supplémentaire :		

9.8	Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?	B
9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :		

**Objectif 10.** *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.*

RAPPORT À LA COP13		
10.1	Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)	D

10.1 Information supplémentaire :

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)	C
10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :	

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	C
10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :	

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)	C
10.4 Information supplémentaire :	

**Objectif 11.** Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

RAPPORT À LA COP13	
11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	B
11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :	

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i	C
--	---

11.2 Information supplémentaire :

Certains partenaires assurent cette liaison comme la FAO

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

B

11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} DRC 1.4.iii

B

11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

**Objectif 12.** Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

**RAPPORT À LA COP13**

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

B

12.1 Information supplémentaire :

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

B

12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :

**Objectif 13.** Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

<b>RAPPORT À LA COP13</b>	
13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?	A
13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :	
Par exemple la loi minière et la nouvelle loi sur l'eau.	
13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	D
13.2 Information supplémentaire :	
13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	C
13.3 Information supplémentaire :	
Partiellement pour certains cas mais très souvent ces genres d'évaluations ne sont pas transparentes.	

## But 4 : Améliorer la mise en œuvre

**Objectif 15.** *Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}*

<b>RAPPORT À LA COP13</b>	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	A

15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :

1. " Water diplomacy project "Communicating Water Science for Transboundary Cooperation in the Nile Basin". Les pays qui collaborent sont : le Burundi, Tanzanie, RDC, Egypte, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Sud-Soudan, Soudan, Uganda.
2. **NILE-ECO-VWU Project: Le projet traite sur le renforcement des capacités des acteurs des pays membres du bassin du Nil en outils d'évaluation économique des services écosystémiques des zones humides.** Les pays qui collaborent sont : le Burundi, Tanzanie, RDC, Egypte, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Sud-Soudan, Soudan, Uganda.

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

A

Les centres comme: NILE BASIN CAPACITY BUILDING « NBCB”; CAP-Net-UNDP virtual campus, INESCO-IHE, ITC Les pays qui collaborent sont : le Burundi, Tanzanie, RDC, Egypte, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Sud-Soudan, Soudan, Uganda.

**Objectif 16.** La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

#### RAPPORT À LA COP13

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

A=Oui; B=Non;  
C=En progrès;  
D=Prévu

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant
- d) au niveau local/du site

a) C  
b) **A**  
c) C  
d) A

(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)

16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :

**Les objectifs du CESP les plus vastes ont été établis, par les acteurs de la société civile et leur point focal CESP en collaboration avec le point focal du Gouvernement.**

<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>E=# de centres; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu ; Y=Non pertinent</p> <p>a) G b) F</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p> <p>Ces centres font parti du réseau national des zones humides avec aujourd'hui une composante jeune a été mis en place en RDC.</p>	
<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) A b) A</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) : Très ce sont des partenaires d'appui, le point focal national désigné et la société civile.</p>	
<p>16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A</p>
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>La direction des ressources en eaux, ICCN, WWF, MINAGRI, CNAEHA, la société environnementale impliquée sur les zones humides etc. Evaluer les politiques sectorielles</p>	
<p>16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v</p> <p>La direction des ressources en eaux, ICCN, WWF, MINAGRI, CNAEHA, MINISTERE DU PLAN, etc. le comité se réunit une fois l'an pour Evaluer les politiques sectorielles échanger sur les lignes directrices et sur l'application des conventions et autres traités internationaux et d'autres informations entre les Autorités administratives.</p>	<p>A</p>
<p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>La direction des ressources en eaux, ICCN, WWF, MINAGRI, CNAEHA, MINISTERE DU PLAN, etc. le comité se réunit une fois l'an pour Evaluer les politiques sectorielles échanger sur les lignes</p>	

directrices et sur l'application des conventions et autres traités internationaux et d'autres informations entre les Autorités administratives.

<p>16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar b) d'autres correspondants nationaux d'AME c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> <p>a) A b) A c) C</p>
---	---

16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :

<p>16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}</p>	<p>A</p>
--	----------

16.7 Information supplémentaire :  
Des initiatives des campagnes sont chaque fois organisées dans les universités à travers des conférences, débat à la radio et télévision, des campagnes de sensibilisation de mass et de plaidoyer.

<p>16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}</p>	<p>A</p>
---	----------

16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :

**Objectif 17.** Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

RAPPORT À LA COP13	
<p>17.1</p> <p>a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i</p> <p>b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :</p>	<p>B</p>
<p>17.1 Information supplémentaire</p>	

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	B
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	
17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	A
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) : Pays-Bas, USA, l'Allemagne, la France	
17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	A
17.4 Information supplémentaire : Oui pour les Pays Bas	
17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	A
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) :  USA avec WWF, PNUD, FAO, FEM-GEF et l'Allemagne : GIZ	
17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

**Objectif 18.** La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

<p>18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i &amp; 3.1.iv</p>	<p>C</p>
<p>18.1 Information supplémentaire :</p>	
<p>18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv</p>	<p>A</p>
<p>18.2 Information supplémentaire :</p>	
<p>18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.</p> <p>Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl &amp; Wetland Trust (WWT).</p>	<p>A</p>
<p>18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. BirdLife International : Appui financier pour la formation des leaders de conservation des acteurs de la société civile des pays de grands lacs dans le cadre de « Conservation leadership Program »</li> <li>2. WWF : Appui financier sur le suivi des sites RAMSAR et inventaires mais aussi la mise en place des forums de dialogue sur la conservation des écosystèmes.</li> <li>3. Wetland Trust : Appui technique sur la participation de la RDC dans l'évaluation mondiale des zones humides, rapport qui sera présenté à la Cop13.</li> </ol>	
<p>18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}</p>	<p>C</p>
<p>18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>Nous avons des réseaux régionaux comme celui dans les pays francophones : WWN (World wetland network) et le forum international des jeunes sur les zones humides.</p>	

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv	
	C
18.5 Information supplémentaire :	

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii	
	C
18.6 Information supplémentaire :	

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i	
	D
18.7 Information supplémentaire :	

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii	
	A
18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :	
Pour le parc National de Virunga pour un système de partage d'information et d'échange d'expérience entre pêcheurs. Notons que ces initiatives proviennent très souvent des ONG de la société civile.	

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	
	B
18.9 Information supplémentaire :	

**Objectif 19.** Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

<b>RAPPORT À LA COP13</b>	
19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii	
	A
19.1 Information supplémentaire :	

Ce besoin reste très exprimé en RDC vue l'intérêt d'une grande couche des parties prenantes depuis que les sensibilisations ont été intensifiées.

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

D

19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel):

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv  
 a) dans les Sites Ramsar  
 b) dans d'autres zones humides

E= # de possibilités;  
 F=Inférieur à #;  
 G=Supérieur à #;  
 C=Partiellement;  
 X=Inconnu;  
 Y=Non pertinent

a) X

b) X

19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation):

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A

19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :

Très souvent lors des revues annuelles entre parties prenantes.

## Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

### But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

**Objectif 1.** *Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectif 2 d'Aichi.*

#### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	C
<b>Ressources :</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	<i>Faire fonctionner effectivement le comité national pour garantir la bonne gestion et conservation des zones humides en RDC.</i>
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	<i>Organiser des activités de sensibilisation sur la gestion rationnelle des zones humides et la connaissance de la convention de RAMSAR par les communautés à travers les conférences, ateliers, célébration des journées mondiales des zones humides.</i>
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	<i>Implication effective de toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des zones humides et connaissance et mise en application de la convention de RAMSAR.</i>
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du</b>	

Information supplémentaire :

**Objectif 2.** *L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable*

#### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'objectif :</b>	A
<b>Ressources :</b>	D=
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Renforcer à développer des initiatives régionales au niveau des bassins transfrontaliers dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eaux.
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Mettre en place des comités provinciaux de gestion des bassins transfrontaliers et renforcer leurs capacités.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Au 4 comités sont mis en place à raison de 2 comités à l'Ouest du pays et 2 comités à l'Est
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire :

**Objectif.3.** Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif:</b>	A
<b>Ressources :</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Développer un climat des affaires permettant aux secteurs privés d'investir dans le secteur de l'eau et zones humides.
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser des réunions et ateliers avec les ministères de l'économie tant au niveau national que provincial sur les mesures encourageant les investissements du secteur privé

<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Un atelier national fait
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport</b>	

Information supplémentaire :  
 Ces initiatives seraient possibles une fois que le gouvernement mobilise des ressources et d'autres partenaires intéressés par le secteur.

**Objectif 4.** *Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.*

#### Planification des Objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif:</b>	A
<b>Ressources :</b>	D=
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Eradiquer l'envahissement des espèces exotiques envahissantes
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	<i>Créer des comités locaux de surveillance espèces exotiques envahissantes dans les lacs.</i>
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Les comités sont créés et formés
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire :

Ceci devra se faire avec une collaboration des centres de recherche en eau douce disponible au pays.

## But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

**Objectif 5.** Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	A
<b>Ressources :</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser et renforcer les capacités locales des communautés sur la gestion des intégrée des zones humides.
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser de formation avec les communautés locales et les OSC.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Les communautés locales formées et les OSC sur la gestion communautaire des zones humides.
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du</b>	

Information supplémentaire:

**Objectif 7.** Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	E=
<b>Ressources :</b>	E

<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d’Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du</b>	

Information supplémentaire:

### But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

**Objectif 8.** Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d’Aichi 12, 14, 18 et 19.

#### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l’Objectif :</b>		C
<b>Ressources :</b>		E
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>		
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>		

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

**Objectif 9.** L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

#### Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	B
Ressources :	E
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer à développer des initiatives régionales au niveau des bassins transfrontaliers dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eaux.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Mettre en place des comités provinciaux de gestion des bassins transfrontaliers et renforcer leurs capacités.
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	Au 4 comités sont mis en place à raison de 2 comités à l'Ouest du pays et 2 comités à l'Est
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

**Objectif 10.** Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur

*utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.*

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>		C
<b>Ressources :</b>		E
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>		
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>		
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>		
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>		

Information supplémentaire:

**Objectif 11.** *Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.*

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>		A
<b>Ressources :</b>		E
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Faire connaître les valeurs économiques et culturelles des zones humides	

<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser des recherches actions sur les évaluations économiques des zones humides.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Au moins une étude TEV (Total Economic Value) est réalisée dans un site RAMSAR
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire:

**Objectif 12.** Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	C
<b>Ressources :</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	

**Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable**

**Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018**

Information supplémentaire:

**Objectif 13.** *Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.*

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	A
<b>Ressources :</b>	D=
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Développer des programmes sectoriels de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eaux)
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Initier un projet régional pilote de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eaux) dans les bassins transfrontalier de la RDC avec le Rwanda et Burundi.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Un projet Régional est exécuté dans la plaine de Ruzizi au Sud-Kivu
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire:

## But 4 : Améliorer la mise en œuvre

**Objectif 15.** Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	B
<b>Ressources :</b>	E
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Renforcer le mécanisme de coopération régionale dans le cadre de la gestion des bassins transfrontaliers.
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser les ateliers de suivi du processus de création des aires protégées le long du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	Au moins deux aires protégées sont créées dans cette zone transfrontalière.
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire:

**Objectif 16.** La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	A
<b>Ressources :</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Créer des comités provinciaux des zones humides
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Organiser des ateliers de formation des comités désignés dans les provinces
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	26 comités créés à l'échelle d'1 comité par province
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire:

**Objectif 17.** Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

#### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	C
<b>Ressources :</b>	E
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

**Objectif 18.** La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

#### Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	D
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	Renforcer le mécanisme de coopération régionale dans le cadre de la gestion des bassins transfrontaliers.
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	Organiser les ateliers de suivi du processus de création des aires protégées le long du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi.
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	Au moins deux aires protégées sont créées dans cette zone transfrontalière.
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:

**Objectif 19.** Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

#### Planification des objectifs nationaux

<b>Priorité de l'Objectif :</b>	A
<b>Ressources:</b>	D
<b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>	Renforcer la création des centres de communication sur les zones humides et les former
<b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>	Créer d'autres centres communication communautaire sur les zones humides.
<b>Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b>	D'autres centres additionnels sont créés
<b>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</b>	

Information supplémentaire:

## Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

### Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

**Liste de questions (indicateurs) :**

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
<i>Ex : 1603</i>	<i>Lake White</i>	<i>A - Oui</i>	<i>B - Non</i>	<i>D - Prévu</i>					
	<i>Parc National de Virunga</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
	<i>PARC NATIONAL DE MANGROVE A MOANDA</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
	<i>TUMBA-NGIRI-MAINDOMB BE</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
	<i>LE BASSIN DE LA LUFIRA</i>	<i>B</i>	<i>Site nouvellement désigné</i>						

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement ; Z=Pas de plan de gestion